

MEURTHE & MOSELLE
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 2 - Février 2013
Complément N° 1**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Commission Permanente
du 11 février 2013**

COMMISSION PERMANENTE DU 11 FÉVRIER 2013

La commission permanente du conseil général s'est réunie au siège de l'assemblée le **LUNDI 11 FEVRIER 2013**, à **14 H 07**, sous la présidence de M. Michel DINET, président du conseil général.

Etaient présents :

- Mmes CREUSOT Nicole, FALQUE Rose-Marie, OLIVIER Dominique et PILOT Michèle, MM. ARIES Christian, BARBIER André, BAUMANN Pierre, BAUMONT Michel, BISTON Yvon, BRUNNER Gauthier, CAUSERO Louis, COLIN Philippe, DE CARLI Serge, GRANDJEAN Gregory, GUERARD Noël, HABLOT Stéphane, HARMAND Alde, JACQUIN Olivier, LAURENCY Jean-Pierre, LOCTIN Jean, MANGIN René, MARCHAL Michel, MERSCH Pierre, MULLER Bernard, PISSEMEM Jean-Claude, RIGHI Laurent, SAINT-DENIS Marc, SONREL Christophe, UHLRICH Jean-Marie, VINCHELIN Jean-Paul et WILLER Yves

Etaient excusés :

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de MM. CASONI Alain, CORZANI André, MARIUZZO Michel, Mmes TALLOTE Josiane et THOMAS Rachel, qui avaient donné respectivement délégation de vote à MM. SONREL Christophe, DE CARLI Serge, RIGHI Laurent, Mme OLIVIER Dominique et M. BISTON Yvon, à l'exception de MM. BOLMONT Jean-Paul, CAPS Antony, CHANUT Henri, KLEIN Mathieu, MINELLA Jean-Pierre et TRITZ Olivier, excusés

RAPPORT N° 1 - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION PORTES Z'OUVERTES DE MONT SAINT MARTIN POUR SON LIEU D'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention de 9 000 € au titre du fonctionnement 2013 à l'association Portes Z'Ouvertes, dans l'attente de la redéfinition de la convention partenariale,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6568 du chapitre 65 – codification fonctionnelle 41.

RAPPORT N° 2 - INDEMNISATION DES MEMBRES DE LA FAMILLE - DES TIERS DIGNES DE CONFIANCE - DES DELEGATAIRES D'AUTORITE PARENTALE A PARTICULIER

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les dispositions d'indemnisation des membres de la famille, des Tiers Digne de Confiance et des Délégués d'Autorité Parentale à particulier.

RAPPORT N° 3 - HEBERGEMENT D'UN MINEUR DANS UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL EN BELGIQUE.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention relative à l'accueil d'un mineur à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'institut La Providence, à ETALLE en Belgique,

- autorise son président à signer les documents correspondants, au nom du département,

- et précise que les crédits correspondants seront prélevés au titre de l'enfance et de la famille sur le chapitre 65 article 652412 sous fonction 51.

RAPPORT N° 4 - CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION DES MINEURS ISOLES DEMANDEURS D'ASILE (CAOMIDA).

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 4 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention relative à l'accueil de mineurs étrangers au CAOMIDA, à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Association France Terre d'Asile,

- et précise que les crédits correspondants seront prélevés au titre de l'enfance et de la famille sur le chapitre 65 article 652412 sous fonction 51.

Lors du vote correspondant, M. BAUMONT déclare s'abstenir.

RAPPORT N° 5 - AIDE A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS ADAPTES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 5 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide l'attribution d'une aide de 3 000 € par ménage pour l'aménagement de terrains familiaux au profit de :

- Monsieur L. à Liverdun,
- Monsieur K. et Madame C. à Liverdun,
- Monsieur et Madame L. à Moncel sur Seille,

- et précise que ces aides seront versées à l'association Amitiés Tsiganes qui assurera le règlement des entreprises et que les crédits correspondants seront imputés au chapitre 018 article 20421 sous-fonction 563.

RAPPORT N° 6 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR TRAVAUX AUX COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux établissements selon les propositions contenues dans le rapport,

- autorise son président à verser directement aux collèges les sommes correspondantes,

- et précise que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire chapitre 65 article 65511 sous-fonction 221.

RAPPORT N° 7 - FORFAIT D'EXTERNAT COLLEGES PRIVES - PART PERSONNEL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 7 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les contributions selon le détail présenté dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux collèges privés les sommes correspondantes,
- et précise que les sommes correspondantes seront prélevées sur le programme P344 opération O004.

RAPPORT N° 8 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS. SUBVENTIONS COMPENSATOIRES POUR LES SERVICES DE RESTAURATION MUTUALISES AVEC LA REGION LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions selon le tableau joint au rapport,
- autorise son président à verser directement aux lycées ou collèges concernés les sommes correspondantes,
- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 344, opération O006.

RAPPORT N° 9 - DOTATIONS FINANCIERES POUR L'EQUIPEMENT DES COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les dotations financières pour l'équipement des collèges publics détaillées dans le rapport,
- décide d'attribuer une dotation financière à l'association Amitiés Tsiganes,
- approuve les nouvelles modalités de liquidation des dotations financières,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le P344 O015.

RAPPORT N° 10 - LOGEMENTS DANS LES COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les logements au collège La Fontaine à Laxou et au collège Joliot Curie à Tucquegnieux,

- et autorise son président à signer, au nom du département, les conventions d'occupation précaire au profit de Mme FREITAS Jennifer et Mr VOLKER Marc.

RAPPORT N° 11 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS - REGLEMENT CONJOINT DU BUDGET DES COLLEGES EUGENE FRANÇOIS A GERBEVILLER, JEAN MAUMUS A BRIEY ET JEAN LURCAT A FROUARD

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de régler :

- le budget du collège Eugène François à Gerbéviller en mettant en conformité le document annexe intitulé "calcul détaillé du service de restauration et d'hébergement" et le budget du service SR,
- le budget du collège Jean Maumus à Briey en inscrivant la dotation de fonctionnement au compte 7443 - subvention Département, pour un montant de 115 967 € au lieu du compte 7442 – subvention Région,
- le budget du collège Jean Lurcat à Frouard en inscrivant la dotation d'équilibre au service SRH pour un montant de 81 960 € et, en déduisant la somme de 13 820,35 € du service ALO pour les inscrire au service SHR sur les lignes appropriées.

**RAPPORT N° 12 - CONVENTION 2013-2015 RELATIVE A LA MISE EN
OEUVRE D' ACTIONS DE PREVENTION SPECIALISEE AVEC
L'ASSOCIATION "JEUNES ET CITE".**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention relative à la mise en œuvre d'actions de prévention spécialisée avec l'association « Jeunes et Cité »,

- et autorise son président à la signer au nom du département.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre, ainsi que M. BAUMONT, déclarent s'abstenir.

**RAPPORT N° 13 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DU
TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE VAL DE
LORRAINE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue à l'association française connaissance ex Libris une subvention de 1 200 € au titre du programme 381 et de l'opération 013 telle que définie dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O013.

**RAPPORT N° 14 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE
TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - PART DEPARTEMENTALE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 14 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer la subvention au titre du programme 381 et de l'opération 016 telle que définie dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O016.

RAPPORT N° 15 - AIDE AUX SPORTIFS HAUT NIVEAU

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 15 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondantes aux indications contenues dans le tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires, soit 5 900 € sont inscrits au budget P361 0003.

RAPPORT N° 16 - AIDES AUX MANIFESTATIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 16 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires 21 200 euros, sont disponibles au budget P 364 0008.

RAPPORT N° 17 - POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE COOPERATION DECENTRALISEE - APPUI AUX ACTEURS DE TERRITOIRES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 17 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention de :

- 2 500 € à l'association Initiative Solidarités Sénégal,
- 5 000 € à l'association Khamsa,

- et précise que ces crédits seront prélevés sur le chapitre 65, article 6574, codification fonctionnelle 048 "coopération internationale - appui aux acteurs de terrain".

RAPPORT N° 18 - INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE CULTUREL DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 18 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve la convention d'application 2013 à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la région Lorraine, présentant le programme 2013 pour un coût global de 56 000 € avec une participation de la région Lorraine de 28 000 €

- autorise son président à la signer au nom du département et lui donne délégation pour approuver les ajustements formels (susceptibles d'être demandés par la région) qui pourraient être nécessaires avant signature,

- mandate son président pour solliciter le versement de la participation de la région Lorraine au titre de l'année 2013, soit 28 000 €

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire programme 331, O 027 ainsi qu'au programme 511, O 001 et que les recettes seront versées sur l'imputation budgétaire, programme 331, O 029.

RAPPORT N° 19 - AGENCE CULTURELLE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 19 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention de fonctionnement de 225 000 € à l'Agence Culturelle de Meurthe-et-Moselle,

- approuve la convention financière à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'agence culturelle de Meurthe-et-Moselle,

- autorise son président à la signer au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P332 – O003.

RAPPORT N° 20 - ADHESION "CULTURE ET DEPARTEMENTS"

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'adhérer à l'association « Culture et Départements » pour une cotisation annuelle d'un montant de 500 €
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire 333, opération 0001.

RAPPORT N° 21 - ESPACE CULTUREL GRANDE REGION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 21 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer à l'association « Espace culturel et Grande Région » une subvention d'un montant 3 000 € au titre du fonctionnement 2013 de l'association,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P333 Opération 003.

RAPPORT N° 22 - ADHESION DU DEPARTEMENT A TROIS ASSOCIATIONS POUR LE COMPTE DE LA MEDIATHEQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 22 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide l'adhésion du département au Club des Utilisateurs d'Orphée (CUTO),
- désigne Mme Anne THOMAS BEDEL, comme membre du CUTO,
- et autorise le paiement de la cotisation annuelle, d'un montant de 200 € sur le programme 334, opération 005, chapitre 011, article 6281, sous-fonction 313.

- décide l'adhésion du département à Images en bibliothèques,
- désigne Mme Anne THOMAS BEDEL, comme membre d'images en bibliothèque,
- et autorise le paiement de la cotisation annuelle, d'un montant de 110 € sur le programme 334, opération 005, chapitre 011, article 6281, sous-fonction 313.

- décide l'adhésion du département au réseau CAREL,
- désigne Mme Anne THOMAS BEDEL, comme membre du réseau CAREL,
- et autorise le paiement de la cotisation annuelle, d'un montant de 50 € sur le programme 334, opération 005, chapitre 011, article 6281, sous-fonction 313.

RAPPORT N° 23 - MANIFESTATION CULTURELLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500 € à l'Académie Stanislas pour l'organisation d'un colloque les 17 et 18 mai à Nancy,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire P 333, Opération O006.

RAPPORT N° 24 - REAMENAGEMENT DU SITE CENTRAL DE LA MEDIATHEQUE : LA MEDIATHEQUE DES TERRITOIRES - APPROBATION DU PROGRAMME DE L'OPERATION ET AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE RECRUTEMENT DES MAITRES D'OEUVRE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Il vous est demandé :

- d'approuver le programme de l'opération de réaménagement du site central de la médiathèque et son budget prévisionnel,

- d'autoriser son président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre dans les conditions décrites dans le rapport,

- pour la constitution du jury, élit au sein de l'assemblée départementale cinq membres en tant que titulaires et cinq membres en tant que suppléants,

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|----------------------|---------------------------|
| - M. Antony CAPS | - M. Mathieu KLEIN |
| - M. René MANGIN | - M. Grégory GRANDJEAN |
| - M. Pierre BAUMANN | - Mme Nicole CREUSOT |
| - M. Michel MARIUZZO | - M. Jean-Paul VINCHELI N |
| - M. Louis CAUSERO | - Mme Rose-Marie FALQUE |

- et d'autoriser son président à indemniser les architectes, membres du jury en tant que personnes qualifiées maître d'œuvre sur la base des écrits dans le rapport.

RAPPORT N° 25 - PRET POUR EXPOSITION D'UN DOCUMENT ORIGINAL CONSERVE AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 25 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accepter la demande de prêt de la Ville de Toul (musée d'art et d'histoire) pour l'exposition « Impresum Tulli » (8 juin – 22 septembre 2013) d'un registre de comptes appartenant au fonds de la Chambre des comptes de Lorraine (B 1016) et conservé aux archives départementales,

- et autorise son président à signer le formulaire de prêt correspondant, au nom du département.

RAPPORT N° 26 - PRET D'UN DOCUMENT D'ARCHIVES ORIGINAL POUR UNE EXPOSITION AU MUSEE LORRAIN A NANCY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 26 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accepter la demande de prêt au Musée lorrain, pour l'exposition « Un nouveau monde. Naissance de la Lorraine moderne » d'une carte originale appartenant au fonds de la Chambre des comptes de Lorraine, et autorise sa reproduction dans le catalogue de l'exposition,

- et autorise son président à signer le formulaire de prêt correspondant, au nom du département.

RAPPORT N° 27 - DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT - MODIFICATION DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 27 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,

- décide d'annuler les subventions concernées,

- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD2 Volet 1 Dotation communale d'investissement – Programme P211 enveloppe E03 opérations O006 (territoire Terres de Lorraine), O005 (territoire Val de Lorraine).

RAPPORT N° 28 - DOTATION DE SOLIDARITE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 28 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'annuler les subventions concernées,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD Volet 1 Dotation de solidarité – Programme P213 enveloppe E02 opérations O002 (territoire de Longwy), O003 (territoire de Briey), O005 (territoire Terres de Lorraine), O004 (territoire Val de Lorraine), O007 (territoire Lunévillois), O006 (territoire Nancy Couronne).

RAPPORT N° 29 - DAPRO INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 29 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'A.P. CTDD2 V2 DAPRO investissement – Programme P221 enveloppe E08 (territoire Terres de Lorraine), (territoire Val de Lorraine), (territoire Nancy Couronne), (part départementale).

RAPPORT N° 30 - HAUTS DEBITS - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'AVICCA - ANNEE 2013

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 30 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise le département de Meurthe-et-Moselle à renouveler son adhésion à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel pour l'année 2013,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire chapitre 011 article 6281 « Concours divers » du budget annexe Réseau Départemental Haut Débit.

RAPPORT N° 31 - CONVENTION ENTRE LES VOSGES ET LA MEURTHE ET MOSELLE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 31 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve les avenants aux conventions à passer entre les départements des Vosges et de la Meurthe et Moselle pour le transport des élèves sur les lignes interdépartementales au cours de l'année 2011/2012 pour les sommes suivantes :

- 108 475,00 € dus par le département de la Meurthe et Moselle au département des Vosges,
- 400,00 € dus par le département des Vosges au département de la Meurthe et Moselle.

- signale que ces opérations seront effectuées sur le Programme 281 :

- Opération 318 – 6042.81 FP – pour les dépenses
- Opération 1037-7068.81 FR – pour les recettes,

- et autorise son président à signer les deux avenants présentés en annexe au nom du département.

RAPPORT N° 32 - RD 26A - HUSSIGNY-GODBRANGE - DEMOLITION DE L'OUVRAGE SUR LA RD 26A - ACQUISITION ET OCCUPATION TEMPORAIRE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 32 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide l'occupation temporaire des emprises aux conditions énoncées dans le rapport,

- décide l'acquisition des emprises désignées aux conditions énoncées dans le rapport,

- décide que le transfert de propriété se fera par un acte notarié,

- autorise son président à signer au nom et pour le compte du département tous les documents nécessaires à la réalisation du projet,

- décide que les frais d'acquisition seront prélevés sur l'imputation budgétaire Programme 273, Opération 9, Nature Analytique 2151.621, Article 2151, Sous fonction 621.

- et décide le classement des dites emprises dans le domaine public départemental après acquisition.

RAPPORT N° 33 - RD 116 - REMISE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A LA COMMUNE DE ROSIERES-AUX-SALINES

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 33 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve la convention, à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la commune de Rosières-aux-Salines concernant la remise d'installations d'éclairage public et des feux tricolores sur la RD 116, ci-annexée au rapport,

- et autorise son président à la signer, au nom et pour le compte du département.

RAPPORT N° 34 - RD 1, RD 1D ET RD 110 - COMMUNE DE DAMELEVIÈRES - SUPPRESSION DES PLANS D'ALIGNEMENT.

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 34 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- prononce l'abrogation de ces plans en ce qu'ils portent sur le foncier bâti le long des RD 1, RD 1d et RD 110 en la traverse de Damelevières,

- et précise que cette décision porte sur les parcelles suivantes :

- ✓ **RD 1** – **Section AN** n°39, 41, 42, 43, 44, 46, 50, 81, 82, 86, 99, 102, 238, 239, 253, 303, 316, 335, 360, 361, 379, 380 et 381.
Section AM n°1, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 30, 35, 45, 46, 49, 50, 177, 178, 318, 328, 330, 331, 385 et 386.
Section AL n°99, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110 et 115.
Section AE n°37, 135, 139 et 104.

- ✓ **RD 1d – Section AI** n°5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 35, 36, 37, 38, 39, 48, 49, 50, 51, 54, 55, 56, 57, 62, 116, 114, 125, 126, 127 et 129.

- ✓ **RD 110 – Section AL** n°1, 2, 4, 6, 9 et 10.
Section AE n°18 et 19.
Section AM n°50, 51, 54, 63, 64, 66, 67, 114, 115, 116, 121, 124, 123, 133, 134, 135, 156, 157, 158, 159, 161, 162, 163, 164, 165, 224, 225, 226, 228, 229, 230, 306, 322, 323, 378, 380, 382, 392, 393, 394, 395, 401, 403, 451, 452, 453 et 454.

Section AP n° 266, 267, 268, 269, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 283, 284, 285, 286, 288, 291, 292, 294, 296, 297, 304, 305, 306, 307, 308, 317, 372, 373, 375, 380, 381, 382, 391, 392, 408, 409, 410, 425, 426, 451, 452, 453 et 454.

Lors du vote correspondant, M. SONREL déclare ne pas participer au vote.

RAPPORT N° 35 - LIAISON BELVAL - A.30 ACQUISITIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 35 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de l'acquisition des emprises désignées dans le rapport et aux conditions énoncées dans celui-ci (proposition d'affectation 13.158,35 €),
- autorise son président à signer au nom et pour le compte du département tout document nécessaire à la cession des emprises et les actes authentiques correspondants,
- et décide le classement desdites parcelles dans le Domaine Public.

RAPPORT N° 36 - CONVENTION - COMMUNE DE BOUXIERES AUX DAMES - CREATION D'UN ACCES SUR LA BRETELLE DE LA RD 321 **A.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 36 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et avec la commune de Bouxières aux Dames, conformément aux projets annexés dans le rapport,
- indique que cette convention pourra faire l'objet de modifications ultérieures,
- et autorise son président à la signer, au nom et pour le compte du département.

**RAPPORT N° 37 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER
DEPARTEMENTAL- CONVENTIONS - COMMUNES, COMMUNAUTES
DE COMMUNES ET AUTRES ORGANES DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 37 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et les communes, les communautés de communes et autres organes de coopération intercommunale de :

- MONT-BONVILLERS RD 952

conformément aux projets annexés dans le rapport,

- et autorise son président à la signer, au nom et pour le compte du département.

**RAPPORT N° 38 - CONTRAT PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT -
ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 38 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de ratifier les propositions énoncées au rapport,

- et attribue aux collectivités les subventions correspondantes à prélever sur : P256
– AP 2012-2014 - P256E10– AP 2012-2014 : contrat d'assainissement.

**RAPPORT N° 39 - AVIS SUR LE PROJET DE SAGE BASSIN
FERRIFERE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 39 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable au projet de SAGE du bassin ferrifère tout en émettant les remarques suivantes :

- un atlas départemental des paysages est en cours d'élaboration à l'initiative du département de Meurthe et Moselle. Il serait donc utile que cet atlas soit mentionné au sein du rapport environnemental. En effet, l'atlas constitue un outil d'information, de sensibilisation et d'aide à la décision qui vise à préserver et valoriser les paysages départementaux, et notamment ceux liés à l'eau,

- Les sites où subsistent les écrevisses autochtones sont cités dans le rapport environnemental, cette localisation doit rester confidentielle,
- Il n'est pas fait mention des sites ENS 54 parmi les sites naturels protégés (voir cartes en annexe),
- Un seuil de 0,19% du bassin versant comme limite de surface pour la création d'un plan d'eau est instaurée, quelle est la pertinence de ce seuil ?

RAPPORT N° 40 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PROTECTION DU SITE DE LA "VALLEE DE L'ORNE" ENTRE LA COMMUNE DE OLLEY ET LE CONSEIL GENERAL DE MEURTHE ET MOSELLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 40 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la commune de Olley,
- et autorise son président à la signer au nom du département.

RAPPORT N° 41 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - ACQUISITION FONCIERE DANS L'ENS DES "ILES DU FOULON ET DE L'ENCENSOIR" CTDD THEMATIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 41 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention d'un montant de 35 080.20 euros à la commune de Tomblaine pour l'acquisition d'une parcelle dans l'ENS des « îles du Foulon et de l'Encensoir »,
- et précise que les fonds seront prélevés sur P251O016 CTDD2 V2 NANCY COURONNE THEM ENS » - P251E12 (AP2012-2014 CTDD2 THEM ENS).

RAPPORT N° 42 - ESPACES NATURELS SENSIBLES : ACQUISITION FONCIERE DANS L'ENS DU "VAL DE MOSELLE AU NIVEAU D'ARNAVILLE" CTDD THEMATIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 42 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention d'un montant de 59 853.20 euros à la commune d'Arnaville pour l'acquisition d'une parcelle dans l'ENS du « Val de Moselle au niveau d'Arnaville »,

- et précise que les fonds seront prélevés sur P251O018 « CTDD2 V2 VDL THEM ENS », P251E12 « AP 2012-2014 CTDD2 V2 THEM ENS.

RAPPORT N° 43 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - RESTAURATION DE L'ENS DES "PRES DES BORDS DE MOSELLE" CTDD THEMATIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 43 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention d'un montant de 27 000 euros à la commune de Pagny sur Moselle pour la réalisation de travaux de restauration du site ENS des « Prés de bords de Moselle » via une structure d'insertion,

- et précise que les fonds seront prélevés sur P251O018 « CTDD2 VDL THEM ENS », P251E012 « AP 2012-2014 ».

RAPPORT N° 44 - SUBVENTION ALLOUEE AU COMITE D'AMENAGEMENT, DE PROMOTION ET D'EXPANSION DE MEURTHE-ET-MOSELLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 44 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention de 433 500 € au CAPEMM, crédits disponibles sur le P.112, opération 002, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013,

- approuve l'avenant à la convention du 6 avril 2012 entre le département de Meurthe-et-Moselle et le CAPEMM,

- et autorise son président à le signer au nom du département.

RAPPORT N° 45 - AIDE DEPARTEMENTALE AUX ARTISANS POUR L'ENVIRONNEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 45 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les propositions d'aide aux artisans pour l'environnement présentées dans le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 121 opération O11 pour le CTDD Nancy Couronne.

RAPPORT N° 46 - PRIMES A L'INSERTION PAR LA CREATION D'ENTREPRISES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 46 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une prime forfaitaire de 1 000 € au porteur de projet comme indiqué dans le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 414, opération 014.

RAPPORT N° 47 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CAOM) ENTRE L'ETAT ET LE CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE RELATIVE AUX CONTRATS UNIQUES D'INSERTION (CUI) AU TITRE DE L'ANNEE 2013

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 47 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'approuver la convention annuelle d'objectifs et de moyens à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Etat, relative aux contrats uniques d'insertion au titre de l'année 2013,

- d'autoriser son président à la signer, au nom du département, ainsi que toutes les conventions d'application nécessaires,

- et d'autoriser son président à prolonger, si nécessaire, la convention jusqu'au 31 mars 2014.

RAPPORT N° 48 - DELEGATION DE SERVICE DU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE A POLE EMPLOI DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI) AU TITRE DE L'ANNEE 2013

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 48 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de délégation de service à Pôle emploi pour la mise en œuvre des contrats uniques d'insertion en Meurthe-et-Moselle à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et Pôle emploi,
- et autorise son président à la signer, au nom du département.

RAPPORT N° 49 - CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2013 ENTRE LE CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT POUR LE VERSEMENT DE L'AIDE A L'EMPLOYEUR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 49 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'approuver la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Agence de Services et de Paiement (ASP),
- d'autoriser son président à la signer au nom du département,
- d'accorder à ASP une enveloppe de crédits d'intervention d'un montant de 2 934 225 € au titre de l'année 2013,
- de verser une avance de 978 075 € à l'ASP (soit un tiers de l'enveloppe totale) pour le versement de l'aide départementale aux employeurs signataires de CUI, dès signature de la convention. Cette avance sera suivie d'appels de fonds et des justificatifs correspondants. Ces crédits seront inscrits au chapitre 017 article 6565 sous fonction 564,
- et de verser à l'ASP le montant des frais relatifs à la gestion des contrats, sur présentation de factures et de leurs justificatifs et dans la limite de 34 441,50 € Ces crédits seront imputés au chapitre 017 article 6565 sous fonction 564.

RAPPORT N° 50 - ATELIERS D'APPUI AU PROJET PROFESSIONNEL (2A2P) - TERRITOIRE DE NANCY ET COURONNE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 50 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les Ateliers d'Appui au Projet Professionnel (2A2P) sur le territoire de Nancy couronne,

- autorise le président à :

- engager le département de Meurthe-et-Moselle sur ce projet, sous réserve de détailler les conditions techniques et financières du coût départemental dans une session ultérieure de l'assemblée départementale, et sous réserve de l'approbation de la demande en cours de subvention au titre du FSE,
- solliciter toute subvention concourant à la réalisation de ce projet,
- signer tous les documents afférents à ce projet au nom du département.

RAPPORT N° 51 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE BRIEY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 51 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'annuler le vote de l'avenant n°1 pour le porteur CIDFF au titre de la convention 2012 « Parcours d'accès à l'emploi » acté en commission permanente du 3 décembre 2012,

* de modifier le calendrier de l'action « Accompagnement socioprofessionnel globalisé » du CIDFF (votée en commission permanente du 5 mars 2012) soit du 01/01/2012 au 30/06/2013 sans financement complémentaire ; cette modification fera l'objet d'un avenant à la convention,

* d'accorder un financement complémentaire de 7 520 € au CIDFF pour l'action 2012 « Parcours d'accès à l'emploi » (votée en commission permanente du 5 mars 2012) pour la réalisation de 48 mois de suivis supplémentaires ; cette modification fera l'objet d'un avenant à la convention,

* et d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 52 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 52 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accorder la participation financière de 18 750 € à SENS ET VIE, telle que décrite dans le rapport,

* d'autoriser son président à signer, au nom du département, la convention à intervenir,

* et d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 53 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 53 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* de modifier le calendrier de l'action « Accompagnement et suivi des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA » de la structure INITIATIVES EN PAYS LUNEVILLOIS (votée en commission permanente du 2 juillet 2012) soit du 01/07/2012 au 31/03/2013 sans financement complémentaire ; cette modification fera l'objet d'un avenant à la convention,

* d'accorder la participation financière de 3 978,80 € au Groupe CCI FORMATION 54, telle que décrite dans le rapport,

* d'autoriser son président à signer, au nom du département, la convention à intervenir,

* et d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 54 - CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUNEVILLOIS POUR L'ACCUEIL TOURISTIQUE.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 54 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la communauté de communes du Lunévillois pour l'accueil touristique,
- et autorise son vice-président délégué à la signer au nom du département.

RAPPORT N° 55 - CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET L'INSTITUT D'HISTOIRE CULTURELLE EUROPEENNE BRONISLAW GEREMEK.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 55 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Institut d'Histoire culturelle Européenne – Bronislaw Geremek pour l'exercice 2013,
- autorise son vice-président à la signer au nom du département,
- accorde une subvention de 25 000 € à l'Institut d'Histoire Culturelle Européenne – Bronislaw Geremek pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme 141 Opération O004.

**RAPPORT N° 56 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET L'ASSOCIATION
LUNEVILLE CHATEAU DES LUMIERES.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 56 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association Lunéville château des Lumières pour l'exercice 2013,
- autorise son président à la signer au nom du département,
- accorde une subvention de 25 000 € à l'association Lunéville château des Lumières pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme 141 Opération O004.

**RAPPORT N° 57 - SUBVENTION ALLOUEE AU COMITE
DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 57 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer l'avenant à la convention du 05 avril 2012 entre le département et le Comité départemental du tourisme de Meurthe-et-Moselle,
- autorise le versement au comité départemental du tourisme de 318 000 € pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013,
- et précise que ces crédits seront pris sur le Programme 144 Soutien aux acteurs touristiques - Opération O002 Subvention aux acteurs touristiques.

RAPPORT N° 58 - PRET DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE AUX ETUDES ET A L'ANCRAGE TERRITORIAL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 58 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les prêts du département de Meurthe-et-Moselle aux études et à l'ancrage territorial conformément au tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront imputés sur le programme 153, opération O001.

RAPPORT N° 59 - BOURSE DEPARTEMENTALE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 59 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les bourses départementales d'enseignement supérieur comme indiqué dans le tableau figurant au rapport,

- et précise que le crédit correspondant sera prélevé sur le financement P153, opération O002.

RAPPORT N° 60 - SOUTIEN AU LANCEMENT D'AGORAE : EPICERIE SOLIDAIRE ET LIEU DE VIE A DESTINATION DES ETUDIANTS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 60 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder à la FEDEN (fédération des étudiants nancéiens) une subvention de 2 000 € au titre de l'année 2013 pour son projet Agoraé,

- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur P153 O003 Soutien à la vie étudiante.

RAPPORT N° 61 - PARTENARIAT AVEC L'ESSTIN (ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INGENIEUR DE NANCY) SUR LES PROJETS D'EGALITE DES CHANCES ET DE RESPONSABILITE GLOBALE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 61 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder à l'Université de Lorraine, pour le compte de l'ESSTIN, une subvention de 6 000 € pour ses projets d'égalité des chances, de responsabilité globale et de lien au territoire pour l'année scolaire 2012-2013,

- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur P153 O003 Soutien à la vie étudiante.

RAPPORT N° 62 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'AMICALE DES PERSONNELS DU CONSEIL GENERAL.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 62 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 45.000,00 € à l'Amicale des Personnels du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2013, augmentée de la somme de 36.000,00 € correspondant à la mise à disposition de l'Amicale d'un agent du conseil général,

- et précise que le crédit correspondant sera prélevé sur l'imputation budgétaire, chapitre 65 - article 547401 - sous-fonction 0202.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 63 - VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA COMMUNE DE VILLEY LE SEC

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 63 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- constate la désaffectation de la partie de parcelle AE 297 pour une contenance de 29 m²,

- prononce le déclassement de cette emprise du domaine public départemental,

- approuve la vente du terrain cadastré section d'une contenance de 29 m² à Monsieur AUBRY Franck et Mademoiselle COLIN Nathalie demeurant pour un montant de 1500 euros frais de notaire et géomètre à la charge de l'acquéreur,

- et autorise son président à signer les documents correspondants, au nom du département de Meurthe-et-Moselle.

RAPPORT N° 64 - DEMANDE DE MAINTIEN DE GARANTIE D'EMPRUNTS : CAPS (ROSIERES AUX SALINES)

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 64 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code Civil ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Le département de Meurthe et Moselle maintient sa garantie au Carrefour d'Accompagnement Public Social (CAPS) de Rosières aux Salines suite à la fusion avec les Etablissements Publics Communaux (EPC) de Blâmont et de Thiaucourt en 2012.

ARTICLE 2 : Le tableau récapitulatif des emprunts garantis par le département de Meurthe et Moselle et repris par le CAPS de Rosières aux Salines est le suivant :

| Banque | Délib | Souscript° | Durée | Dernière échéance | Taux | Capital emprunté | CRD 01/01/13 | Garantie CG54 | Garantie ville |
|--------|-------|------------|-------|-------------------|------|------------------|--------------|---------------|----------------|
|--------|-------|------------|-------|-------------------|------|------------------|--------------|---------------|----------------|

EPC de Blâmont

| | | | | | | | | | |
|-----|----------|------|----|----------|-------|------------|------------|-----|-----|
| CDC | 06/07/01 | 2001 | 15 | 01/10/17 | 4,76% | 691 508,74 | 285 553,43 | 50% | 50% |
|-----|----------|------|----|----------|-------|------------|------------|-----|-----|

EPC de Thiaucourt

| | | | | | | | | | |
|-------|----------|------|----|----------|-------|------------|------------|------|-----|
| DEXIA | 13/01/00 | 1999 | 15 | 01/12/15 | 5,95% | 731 755,28 | 201 757,37 | 50% | 50% |
| CDC | 14/06/00 | 2000 | 25 | 01/10/25 | 3,55% | 725 657,33 | 454 646,49 | 50% | 50% |
| CDC | 15/05/01 | 2001 | 15 | 01/08/16 | 4,23% | 121 959,21 | 38 105,17 | 100% | |
| CE | 04/09/98 | 1999 | 13 | 25/10/13 | 5,20% | 101 229,56 | 10 367,49 | 50% | 50% |

ARTICLE 3 : Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, de DEXIA ou de la Caisse d'Epargne correspondant aux emprunts ci-dessus, le département de Meurthe-et-Moselle s'engage à se substituer au CAPS de Rosières aux Salines pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

ARTICLE 4 : Le président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, ou son représentant, est autorisé à intervenir au nom du département aux contrats de prêts passés entre CDC, de DEXIA ou de la Caisse d'Epargne le et l'emprunteur.

RAPPORT N° 65 - AVENANT A LA CONVENTION "DEMATERIALISATION ACTES"

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 65 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer l'avenant n° 2 à la convention de dématérialisation ACTES, à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

RAPPORT N° 66 - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC MADAME LUCIE DIDIER

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 66 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le protocole transactionnel à intervenir entre Mme Lucie DIDIER et le département de Meurthe-et-Moselle,

- et autorise son président à signer, au nom du département, ledit protocole.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H30.

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le **LUNDI 18 MARS 2013**, à 14H00.

LE PRESIDENT,

Michel DINET